

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LE CHÂTEAU REPORTE SON ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

**Montréal, le 21 octobre 2020** – Le Château Inc. (TSXV : CTU) (« **Le Château** » ou la « **Société** ») a annoncé aujourd'hui sa décision de reporter son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui devait initialement se tenir le 22 octobre 2020, à 10 h (heure de Montréal). La Société communiquera de l'information à jour en temps opportun.

#### **Profil**

Le Château est un fabricant et détaillant canadien spécialisé de vêtements, chaussures et accessoires exclusifs destinés aux femmes et aux hommes modernes soucieux de la mode. Son réseau étendu comporte 123 emplacements de premier choix au Canada ainsi qu'une plateforme de commerce en ligne au Canada et aux États-Unis.

#### **Informations prospectives**

Le présent communiqué de presse peut contenir des informations prospectives portant sur la Société ou sur l'environnement dans lequel elle évolue qui sont fondées sur les attentes, les estimations et les prévisions de la Société. Ces informations ne constituent pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et indépendants de la volonté de la Société. Un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés. Ces facteurs comprennent notamment ceux énoncés dans d'autres documents publics de la Société. Les lecteurs sont donc avisés de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. De plus, ces dernières ne font état que de la situation à la date à laquelle elles ont été formulées, et la Société nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de revoir de telles informations à la suite de quelque événement ou circonstance que ce soit, sauf si la loi sur les valeurs mobilières applicable l'exige.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend, notamment, de sa capacité à obtenir le financement nécessaire, que ce soit par une modification et un renouvellement de sa facilité de crédit renouvelable et le refinancement de son emprunt à terme subordonné, ou au moyen d'autres sources de financement; de la disponibilité d'un crédit adéquat aux termes de sa facilité de crédit renouvelable et de son emprunt à terme subordonné; de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et des restrictions gouvernementales connexes sur les activités et les liquidités de la Société (y compris la capacité de la Société de reprendre ses activités régulières); de sa capacité à négocier d'autres modifications avantageuses relativement aux loyers et autres obligations avec les principaux locataires aux termes des contrats de location si les allègements de loyer négociés auparavant s'avèrent insuffisants; de la capacité de la Société à accroître son chiffre d'affaires et à générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses fournisseurs, ses locataires et ses autres créanciers. Rien ne garantit que les fonds disponibles aux termes des facilités de crédit existantes, dans leur version modifiée, ou de toute autre source de financement, seront suffisants pour financer les activités de la Société jusqu'à la date d'échéance des facilités de crédit, que la Société pourra de nouveau conclure des emprunts ou trouver d'autres sources de financement d'un montant suffisant pour répondre à ses besoins ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que ses fournisseurs, ses locataires et ses autres créanciers continueront de la soutenir.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles comprennent, entre autres : la capacité de la Société à poursuivre son exploitation; les crises de santé publique et le ralentissement économique; les risques d'illiquidité; la conjoncture économique générale et les incertitudes habituelles liées aux affaires; la capacité de la Société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives commerciales et la mesure dans laquelle ces initiatives seront aussi fructueuses que prévu; la capacité de la Société d'obtenir un refinancement à des conditions acceptables et, le cas échéant, de mettre en place un plan d'urgence; les conditions de concurrence dans le secteur dans lequel la Société exerce ses activités; la variation des dépenses de consommation; le caractère saisonnier; les changements dans les relations qu'entretient la Société avec ses fournisseurs; la gestion des stocks; les variations extrêmes des conditions météorologiques; le renouvellement des contrats de location et les obligations locatives; la sécurité des technologies de l'information et la perte des données sur les clients; les variations des cours de change; les fluctuations des taux d'intérêt et les modifications des lois, règles et règlements applicables à la Société. La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur nos résultats. Les risques et incertitudes auxquels la Société doit faire face, autres que ceux décrits à la note 2 des états financiers intermédiaires, sont essentiellement les mêmes que ceux mentionnés dans le rapport de gestion annuel pour l'exercice clos le 25 janvier 2020.

# LE CHÂTEAU

---

## **Pour plus d'informations**

Emilia Di Raddo, CPA, CA, présidente, 514 738-7000

Johnny Del Ciano, CPA, CA, vice-président, Finances, 514 738-7000

MaisonBrisson : Pierre Boucher, 514 731-0000

Source : Le Château Inc.